

## DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conforme l'annexe III du règlement (EU) Nr. 305/2011 13

Changé par le règlement délégué (EU) Nr. 574/2014

Pour le produit **FastGrout (toutes les granulométries)**

Ref. nr. 10106-02

---

Code d'identification unique du produit type:

EN 1504-6: ZA.1

---

Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

Produit de scellement

---

Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:

Grouttech (Pays-Bas), Industrieweg 51, 8071 CS Nunspeet

Grouttech (Belgique), Rue Victor Bocqué 11, 9300 Aalst

---

Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performance du produit de construction, conformément à l'annexe V:

Système 2+ (pour des applications dans des bâtiments et autres constructions)

Système 4 (pour des applications qui exigent des prescriptions de classes anti feu )

---

Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:

L'Instance de certification Güteschutz und Landesverband Beton- und Bimsindustrie

Rheinland-Pfalz e. V. sous le numéro 0794, a réalisé système 2+ selon le système:

Déclaration de la conformité du contrôle interne de la production

Numéro de certificat : 0794-CPR-0079-50.2-1001.2

## Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance à l'étirement	$\leq 0,6$ mm par une force de traction de 75 kN	EN 1504-6:2006
Taux de chlorures	$\leq 0,05$ %	
Résistance au feu	Classe A1	
Substances dangereuses	Est conforme la Norme EN 1504-6 paragraphe 5.3	

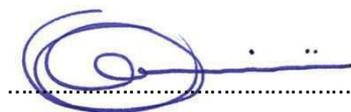
Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4:

Signé pour le fabricant et en son nom par:

R.P. Wiedemeijer, directeur

Aalst, février 2018



## DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conforme l'annexe III du règlement (EU) Nr. 305/2011 13

Changé par le règlement délégué (EU) Nr. 574/2014

Pour le produit **FastGrout (toutes les granulométries)**

Ref. nr. 10106-02

---

Code d'identification unique du produit type:

EN 1504-6: ZA.1

---

Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

Produit de scellement

---

Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:

Grouttech (Pays-Bas), Industrieweg 51, 8071 CS Nunspeet

Grouttech (Belgique), Rue Victor Bocqué 11, 9300 Aalst

---

Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performance du produit de construction, conformément à l'annexe V:

  Système 2+ (pour des applications dans des bâtiments et autres constructions)

  Système 4 (pour des applications qui exigent des prescriptions de classes anti feu )

---

Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:

  L'Instance de certification Güteschutz und Landesverband Beton- und Bimsindustrie

  Rheinland-Pfalz e. V. sous le numéro 0794, a réalisé système 2+ selon le système:

  Déclaration de la conformité du contrôle interne de la production

  Numéro de certificat : 0794-CPR-0079-50.2-1001.2

## Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance à l'étirement	$\leq 0,6$ mm par une force de traction de 75 kN	EN 1504-6:2006
Taux de chlorures	$\leq 0,05$ %	
Résistance au feu	Classe A1	
Substances dangereuses	Est conforme la Norme EN 1504-6 paragraphe 5.3	

Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4:

Signé pour le fabricant et en son nom par:

R.P. Wiedemeijer, directeur

Aalst, février 2018

